

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 208

Objet : Achat d'une enceinte pour les événements du service petite enfance

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du Président,

Vu la proposition financière de la société woodbrass.

Considérant que le service Petite Enfance organise régulièrement des événements, animations et temps collectifs nécessitant la diffusion de musique, de messages ou d'informations sonores auprès des enfants, des familles et des professionnels ;

Considérant que le service ne dispose pas actuellement d'un équipement de sonorisation suffisamment adapté aux besoins de ces différentes manifestations ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'acquisition d'une enceinte portative afin de faciliter l'organisation des événements du service Petite Enfance et de disposer d'un équipement pratique, autonome et facilement transportable ;

Considérant le devis d'un montant de 499.17 € HT soit 599 € TTC pour l'achat d'une enceinte portative. Le budget est partagé à hauteur de 299.50 pour la HGI et 299.50 € pour le RPE.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter la proposition financière de la société woodbrass pour un montant de 499.17 HT soit 599 TTC.

ARTICLE 2 Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

BUREAU

Vu K.S

Le 2 septembre
2026



communauté
de communes

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).



Signé électroniquement par
Jean-Baptiste LEGRAIS

Le 2 septembre 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :

03 SEP. 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le :

03 SEP. 2026

BUREAU

Vu K.S

Le 2 septembre
2026

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

43 avenue Félix Louat 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr

Code Client : 1776724
Proforma : 6046891
Date : 2026-08-07
Votre Conseiller : Thomin D.

Envoyé en préfecture le 03/09/2026

Reçu en préfecture le 03/09/2026

Publié le 03/09/2026



Ad ID : 060-200066975-20260903-2026_208-AR

Relais Petite Enfance Ccsso
43 Avenue Félix Louat
60300 Senlis

Adresse de facturation

Cc Senlis Sud Oise
43 avenue Félix Louat
CCSSO RELAIS PETITE ENFANCE
60300 SENLIS (FR)
TEL : 0678621129

La musique est à tout le monde !

Le plus grand choix au meilleur prix

Code Article	Designation	Qte	Prix HT	Prix TTC	% Rem.	Total HT	Total TTC
3662279910892	Power Acoustics Sonorisation - BE 9208						
Réf: 410592	CD G2	1	499.17 €	599.00 €	0.00 %	499.17 €	599.00 €
	- Garantie : 3 ans						

Total HT	499.17 €
+ TVA 20.00% :	99.83 €
Total TTC	599.00 €

GARANTIE :

- Clients Professionnels, une garantie commerciale de un (1) an.
- Clients Non Professionnels, une extension des garanties légales susvisées pour les porter à une durée globale de trois (3 ans) sur l'ensemble des Produits présentant la mention "garantie 3 ans";

Cette garantie commerciale ne s'applique pas aux Produits reconditionnés où d'occasions (garantie spécifique) et ne couvre pas :

- le remplacement des consommables (exemples : batteries, ampoules, fusibles, usure des têtes d'enregistrement ou de lecture, cordes, lampes de pré-ampli et de puissance ...).
- les accessoires, haut-parleurs, tweeters, fader et crossfaders, étuis et housses, sauf cas particuliers.
- l'utilisation anormale ou non conforme des Produits (le Client est invité à consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec les Produits).
- les dommages dus à l'intervention d'un réparateur non agréé par le Vendeur.
- les dommages résultants d'une cause externe à l'appareil (par exemple : accident, choc, de la foudre, d'une fluctuation de courant, écarts de température et/ou d'hygrométrie...).

Toute facture impayée à échéance entraîne une suppression immédiate des garanties et donnera lieu au paiement d'intérêts, au taux légal en vigueur, par mois de retard. Passé un délai de 7 jours, nous n'acceptons aucune réclamation relative à cette facture.

Les lasers vendus sur le site www.woodbrass.com sont exclusivement destinés à un usage professionnel.

PROFORMA / DEVIS valable 1 mois.

Commande & conseil
www.woodbrass.com
01 86 65 03 03
International
0033 257 880 074



SAV
SPV
Customer Service
Kundendienst
Klantendienst

4 Woodbrass Stores

Guitares - Batteries électroniques
182 avenue Jean Jaurès 75019 Paris
Claviers - Home studio
184 avenue Jean Jaurès 75019 Paris

Vents - Partitions
172 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris
DJ - Sonorisation - Lumières
186 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris

Écoles et orchestres & Woodbrass Pro
2 rue de Milan
44470 Thouaré-sur-Loire
Tél. 02 52 88 04 28
pro@woodbrass.com